

Gérard Gostoli, Candidat MCG au Grand Conseil Genevois.
Donnez-vous l'assurance de votre réussite !

QUESTIONNAIRE

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.
 - a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? **OUI !**
Pour quelles raisons ?
Avec l'obligation pour les femmes de travaillé, le rythme de la vie moderne entre vie familiale et professionnel afflux sur l'un et l'autre. Sans compter sur le risque de précarité est plus élevé chez les femmes. Terminé tard ou travaillé le samedi ou dimanche influence aussi sur la relation perdue avec ses enfants sans compter le manque de crèches d'accueil.
 - b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?
Arrêter de couper dans les prestations. Créer de nouvelles prestations familiales complémentaires, en ouvrant de crèches avec des horaires en continu, faire de la prévention d'une manière générale en investissant dans l'entraide à la formation en continu par exemple aux chômeurs et aussi aux mères qui se sont arrêté de travailler pour élever leurs enfants et veulent reprendre une activité professionnelle. Donner aux pères un congé parental minimum de 98 jours comme pour les mères pour ainsi renforcer l'aide de la cellule familiale. Augmenter le congé maternité à 180 jours aux mères afin qu'elles puissent allaiter leurs enfants. L'allaitement maternel améliore la santé de l'enfant, aide au rétablissement physique de la femme et établit également un lien qui contribue à la relation familiale. Dans le cas de l'adoption d'un enfant afin de pouvoir aider sa famille ou accompagner l'enfant adopté à son intégration scolaire un congé parental devraient être donné. Elaborer une loi pour les PME, PMI qui comptent dès 70 employées féminins de disposer d'une crèche sur le lieu de travail.
2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)
 - a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?
D'être juste dans le seuil qui donnent le droit à ses prestations complémentaires. Manque de connaissances à l'informations des droits ne sachant pas où s'orienter ? L'offre des bourses d'études sont peu demandés par les intéressés.
 - b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ? Créer un secrétariat à la famille ?
Oui, cela est nécessaire d'avoir un secrétariat cantonal à la famille pour mettre en place une aide pour une meilleure information et accompagnement dans les diverses démarches. Une autre possibilité serai de créer une application à télécharger gratuitement sur smartphone ou tablettes pour un service familiale complet avec des catégories tels que disponibilités des crèches et horaires, loisirs, Shopping, Transports, Santé, sous intégré et mise à jour régulièrement. Augmenter les aides aux chômeurs afin d'améliorer

les qualifications professionnelles ou pour une nouvelle orientation de nouveaux métiers et ainsi leur donner de meilleures ouvertures de chances sur le marché du travail.

3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).

a. Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Que les familles soient représentées officiellement et de suivre les éventuelles changements et besoins. Leur donner aussi une meilleure information et les accompagner dans les diverses démarches.

b) Quels en seraient les désavantages ?

Aucune, au contraire nous améliorons ainsi l'intégration de la vie familiale et vie professionnelle.

4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Améliorer positivement la situation des familles qui contribuent activement à l'activité professionnelle du canton de Genève. Un autre avantage est de pouvoir comprendre le contexte des changements et de transmettre l'information au pouvoir public afin de proposer des changements dans les lois, aussi de fournir un cadre de soutien aux systèmes sociaux publique et non publiques formels et informels afin qu'ils puissent agir efficacement.

b) Quels en seraient les désavantages ?

Aucune ! Nous améliorons la cohésion sociale des familles genevoises

5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.

a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?

Les allocations familiales, les crèches existantes, les associations d'aide à ses familles, etc.

b) Quelles sont les mesures que vous préconiserez pour la développer ?

Augmenter les budgets pour les familles afin de mettre en place les divers besoins. Mettre en œuvre des améliorations sur les mesures grâce à ses activités très diverses : Préparation d'études et d'analyses, fourniture de services consultatifs via internet, organisation de séminaires et de forums, échanges d'expériences et diffusion de bonnes pratiques, etc.